

Mairie de La Compôte
2 Place de la Mairie
73630 LA COMPOTE
Tél. 04 79 54 84 43
Email : mairiedelacompote@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Mise en ligne le

Le vendredi 4 septembre 2026 à 20h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

Etaient présents : FRESSOZ Jean-Pierre, AUDOUX Jolaine, LE BELLEC Séverine, CHATELAIN Séverine, FAVETTA Keridwen, DUMOULIN Bertrand, ROUX Marie-Hélène, SORRET Gérard

Absents ayant donné pouvoirs :

Monsieur PETIT Laurent a donné procuration à Madame AUDOUX Jolaine
Monsieur COTTET Yannick a donné procuration à Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre
Monsieur COULON Aurélien a donné procuration à Madame FAVETTA Keridwen

Madame Chatelain Séverine a été élue secrétaire

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8+3 pouvoirs
Date de la Convocation : 25/08/2026
Date d'affichage : 28/08/2026
Vote : Pour : 8+3 pouvoirs
Contre : 0 Abstention : 0

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 3 juillet 2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

DELIBERATION :

1. Transfert de compétence au SDES
2. ONF : programme de coupe 2027

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'ajout, en début de séance, d'une délibération qui ne figurait pas sur la convocation initiale. Il précise que les membres du Conseil municipal ont été informés de cet ajout par mail.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour : acquisition de parcelles chemin de Vrezelet.

1. Transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)
Délibération n° 493 pour 8+3pouvoirs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat les compétences suivantes :

- ☐ Transition énergétique
- ☐ Éclairage public
- ☐ Réseau de chaleur et de froid

De plus, les statuts du syndicat prévoient la mise à disposition des services d'une centrale d'achats. Il est proposé d'adhérer à :

- ☐ La centrale d'achats territoriale

Ces transferts seront effectifs après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ces transferts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

De transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie les compétences suivantes : Transition énergétique, Éclairage public, Réseau de chaleur et de froid

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

2. ONF : programme de coupe 2027

Délibération n° 494 pour 8+3pouvoirs

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Florent DUBOSCLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume presu- mé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF²	Année décidée par le propriétaire³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observa- tions	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli- vrance
							Bloc sur pied	Bloc façon- né	UP	Contrat d' appro	Autre gré à gré			
G	Irrégulière	570	7 ha 73	2027	2027	2027	x						Vente sur pied	
O	Irrégulière	400	6 ha 41	2027	2027	2027	x						Vente sur pied	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Gestion des produits accidentels ou sanitaires

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2026 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

Monsieur le Maire présente également un bilan des recettes provenant de la forêt au cours des années précédentes.

Il informe aussi qu'une vente de bois sur pied, de gré à gré par soumission, aura lieu le 24 septembre 2026.

Il indique également qu'une coupe de bois a débuté à Frottacul. Celle-ci concerne des parcelles privées ainsi que quelques parcelles appartenant à la commune.

Il précise que les travaux de sécurisation du chemin de la Montagne sont terminés.

Questions diverses :

- **Projet de travaux sur les bâtiments communaux :**

Une réflexion devra être menée concernant les travaux à envisager sur plusieurs bâtiments communaux, notamment la Grange à Pierrot et le bâtiment de l'école.

Afin de définir les possibilités d'aménagement et de valorisation de ces bâtiments, il est proposé de constituer un groupe de travail chargé de rédiger un cahier des charges.

Plusieurs pistes pourront être étudiées, notamment :

- la création de logements de petite taille ;

- l'aménagement d'une salle destinée aux associations ;
- l'intégration d'espaces de stationnement (parking).

Le groupe de travail aura pour objectif d'étudier les différentes possibilités d'aménagement et de déterminer les travaux susceptibles d'être réalisés sur ces bâtiments.

Première commission prévue le vendredi 11 septembre 2026.

- **Étude paysagère** : prochaine réunion prévue le 15/10/2026 à 15h30

- **Mise en place du bungalow à proximité de le hangar communal** : l'agent technique a procédé à la mise en place du bungalow afin de disposer d'un espace de vie permettant notamment de se changer, prendre ses repas et bénéficier d'un espace de repos. Le bungalow sera prochainement équipé et aménagé afin de répondre aux besoins de l'agent dans le cadre de ses activités.

- **SIVU du groupe scolaire des Hautes Bauges** : la rentrée s'est bien déroulée. Monsieur le Maire précise qu'un complément financier de 200 € par enfant sera demandé par le SIVU à l'automne, le budget prévisionnel ayant été établi au plus juste.

- **Grangettes** : Les travaux de construction et d'entretien des Grangettes sont terminés. Une réunion devra être organisée afin de faire le point sur les travaux réalisés et les éventuelles suites à donner.

- **Cimetière** : Le portail du cimetière sera prochainement rénové. Les travaux prévoient notamment un sablage, suivi d'une remise en peinture.

- **Visite de la commune** : La nouvelle équipe municipale prévoit d'organiser une visite de la commune afin de découvrir et de faire le point sur différents secteurs, notamment les Lanchettes, la zone de l'Île, le chemin de Vrezelet ainsi que la forêt communale. La date de cette visite reste à déterminer.

- **Attribution d'une carte cadeau** :

Délibération n° 495 pour 8+3pouvoirs

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une carte cadeau d'un montant de 150 euros à l'agent ayant assuré les fonctions d'adjoint technique au cours du mois de juillet 2026.

Cette attribution vise à remercier l'agent pour son dynamisme, sa disponibilité et son implication, ainsi que pour la qualité du travail accompli au cours de cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 150 euros à l'agent ayant assuré les fonctions d'adjoint technique au mois de juillet 2026 ;
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune.

- **Les rendez-vous de mon parc** : mercredi 7 octobre de 16h00 à 18h00 à La Compôte
Thème : à quoi ressembleront nos forêts en 2100 ? Sur inscription et limité à 20 personnes

- **Visite du concours villages fleuris** : Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Le Bellec en charge du fleurissement. Elle explique que le jury à donner des conseils sur le fleurissement et les espèces à privilégier. Ils ont proposé de faire un plan d'aménagement de la hall.

- **Visite du concours des villages fleuris** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Le Bellec, en charge du fleurissement.

Elle explique que, lors de la visite du jury du concours des villages fleuris, celui-ci a formulé plusieurs conseils concernant le fleurissement de la commune ainsi que les espèces végétales à privilégier.

Le jury a également proposé de réaliser un plan d'aménagement de la halle afin d'améliorer et de valoriser son fleurissement.

Salle des fêtes : Un nouveau four sera prochainement installé dans la cuisine, ainsi que du petit matériel comme des casseroles.

Fleurissement et cadre de vie : Des bulbes seront plantés à l'automne et des poubelles seront commandées.

Fin de l'ordre du jour à 22h18

Fait à La Compôte,

Le 27/09/2026

Le secrétaire de séance,
Chatelain Séverine



Le Maire,
Jean-Pierre FRESSOZ

